

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 13 décembre 2024****CONVOCATION**

Date : 6 décembre 2024

Affichée le : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 32

Pouvoirs : 7

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

20 décembre 2024

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi treize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Étaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Gaëlle DEMARS – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. François DELAIS

Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Bruno DION

Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LEBREC'H

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-12-06

OBJET : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que chaque année, il est alloué une subvention de fonctionnement aux différentes associations culturelles, sportives et sociales de L'Isle-Adam.

Après avis de la Commission des Finances en date du 3 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 contre,

- **fixe** le montant des subventions allouées aux différentes associations selon les propositions ci-jointes.
- **fixe** le montant de la subvention :
 - . au CCAS pour : 270.000 €
 - . à la Plage pour : 200.000 €
 - . à la Scène adamoise pour : 200.000 €
 - . à la Caisse des Ecoles pour : 3.000 €

Ces montants seront inscrits au budget 2025.

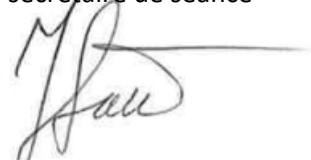
- **verse** à certaines associations ayant des salaires à assurer (CSL, CMA ainsi qu'au CCAS) la subvention par 1/12^{ème}.
- **effectue** en un seul versement les subventions jusqu'à 800€ et en deux versements (mars et septembre) les subventions dépassant 800€.

Les Présidentes et Présidents d'associations qui bénéficient de subventions communales ne participent pas au vote.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT